l'action syndicale de la dnef
11/2026
le bulletin d'information des agents de la dnef & de la bnee
ensemble, par l'action, donnons de la voix !
DNEF la cgt Finances Publiques

▶ Simulateur de perte de pouvoir d'achat

Vous aimez les sensations fortes mais le saut à l'élastique est devenu trop cher pour votre budget de fonctionnaire ? L'UFSE-CGT, qui est la structure de la CGT chargée de coordonner et de représenter l'ensemble des travailleurs de la fonction publique de l'État, a pensé à vous avec son simulateur de perte de pouvoir d'achat. Oubliez les tests de personnalité en ligne pour savoir quelle sorte de pizza vous êtes : voici le jeu de grattage inversé le plus palpitant du web. Le principe est simple : vous entrez votre indice majoré, et la machine vous révèle avec une précision chirurgicale combien d'argent s'est évaporé de votre fiche de paie au fil des ans grâce au cocktail magique "gel du point d'indice et inflation". Spoiler alert : ça pique un peu.

L'expérience utilisateur est spécialement conçue pour les amateurs de sueurs froides. En un clic, le simulateur mouline vos dernières illusions financières pour recracher le montant exact de votre manque à gagner mensuel depuis 2000. C'est un peu comme découvrir qu'on a gagné au Loto, mais à l'envers : on réalise soudainement qu'on aurait pu s'offrir une belle berline ou un an de courses au supermarché si notre salaire avait simplement suivi le coût de la vie. Une véritable petite séance de masochisme comptable, idéale pour ceux qui pensaient encore que "finalement, on ne s'en sort pas si mal".

Mais alors, pourquoi s'infliger cette petite torture numérique ? Tout simplement parce qu'il vaut mieux rire (jaune) devant son écran que de subir en silence. Ce petit bijou de technologie syndicale n'a pas seulement pour but de ruiner l'ambiance de votre pause-café, mais surtout de transformer la déprime en énergie militante.

▶ https://simulateurcgtetat.my.canva.site/simulateur-de-perte-du-point-d-indice-septembre-2026

Élections Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026, les agents et agentes de la DGFIP, de la DNEF et de la BNEE sont appelés aux urnes pour renouveler leurs instances de représentation. Dans un contexte de casse des services publics, d'austérité budgétaire et de numérisation à marche forcée, ces élections professionnelles ne se résument pas à un simple rituel bureaucratique : elles constituent un moment clé pour défendre nos métiers, nos conditions de travail et notre statut.

Au cœur de ce scrutin se trouvent des instances fondamentales comme le CSA (Comité Social d'Administration) – qu'il soit de réseau ou local – et sa Formation Spécialisée (ex-CHSCT).

Le CSAL (Comité Social d'Administration Local) est l'instance où se décident concrètement l'organisation du travail, les schémas d'implantation des brigades ou des services, et la répartition des emplois. Quant à la Formation Spécialisée, elle est le rempart indispensable en matière de santé, de sécurité et de prévention des risques professionnels. Dans une administration où la souffrance au travail, le sous-effectif chronique et la violence des restructurations détruisent les collectifs, disposer d'élus combatifs dans ces instances est vital pour exiger des expertises, bloquer des projets nocifs et protéger les collègues.



Lors des dernières élections, en 2022, les agents de la DNEF et de la BNEE nous avaient accordé leur confiance à hauteur de 48,24 % des voix, ce qui a eu pour conséquence d'attribuer 4 sièges sur 7 aux élus CGT.

Ce mandat s'est traduit pour nous en 4 ans par :

- plus de 25 réunions de CSAL et de sa Formation Spécialisée,
- un compte-rendu systématique de ces réunions auprès des agents, dont la plupart sont consultables sur notre site internet :
  ▶ **https://dnef.cgtfinancespubliques.fr**
- de multiples réunions informelles avec la Direction afin d'apporter notre aide et notre soutien aux collègues qui connaissent des difficultés, quelles qu'elles soient.

Vos élus ont représenté en instance, et hors instance, l'ensemble des personnels, et ce sans relâche, malgré la fatigue ou parfois le découragement. Nous avons tenu bon, et nous redemandons, cette année, de nous renouveler votre confiance (oui nous sommes masochistes !).

C'est pourquoi vous trouverez, en sus de cet ASD, notre profession de foi ainsi que le trombinoscope de ceux qui se présentent, sous l'étiquette CGT, à votre suffrage. **Et surtout, merci encore à vous, de cette confiance que vous nous avez accordée il y a 4 ans !**

Des nouvelles d'Alan, à la Sécurité Sociale…

L'attribution du marché géant de la complémentaire santé des agents de la Sécurité sociale (2,6 milliards d'euros sur cinq ans) à la start-up Alan illustre un mépris intolérable du dialogue social et des règles républicaines. Pour la CGT, cette décision ne relève pas d'une saine concurrence, mais d'un véritable « coup d'État administratif » dicté par l'Élysée pour imposer son « chouchou » de la tech.

Dès le départ, la procédure a été pipée. Malgré des tarifs de 17 % à 30 % plus élevés que ceux des acteurs historiques, Alan a été artificiellement propulsée en tête grâce à une machinerie de notation opaque et orientée par la direction de l'Ucanss. L'Ucanss (Union des caisses nationales de sécurité sociale) est l'organisme national qui coordonne et mutualise les services pour l'ensemble des caisses nationales des différents régimes de la Sécurité sociale en France (comme l'Urssaf, la Cnav, la Cnam, etc.).

Pire encore, les alertes formulées par les représentants du personnel concernant des irrégularités manifestes ont été totalement étouffées : hébergement des données de santé sensibles chez le géant américain Amazon — au mépris des exigences de souveraineté numérique et de l'immunité extraterritoriale — et absence d'engagement contractuel vérifiable des agents d'Allianz.

Face à l'objectivité des faits et au refus unanime de la commission des marchés d'attribuer ce contrat à un tel profil, le gouvernement a choisi – comme à son habitude - le passage en force. En suspendant brutalement la commission par un arrêté ministériel pour y placer une administratrice provisoire aux ordres, l'exécutif a piétiné le paritarisme et bafoué les prérogatives des organisations syndicales et patronales.



Cette logique d'implantation méthodique des intérêts privés dans la sphère publique se lit d'ailleurs de la même manière au MINEFI. Comme nous le dénonçons avec force depuis le départ, l'imposition d'Alan aux agents de Bercy s'inscrit dans le même calendrier destructeur visant à dynamiter les structures solidaires et historiques — à l'instar de la MGEFI — pour engraisser des fonds spéculatifs étrangers au détriment des deniers publics et des garanties des fonctionnaires et contractuels.

La CGT, aux côtés de l'ensemble des organisations syndicales, condamne avec la plus grande fermeté cette dérive autoritaire et ces pressions inadmissibles. En réponse à ce sabotage du dialogue social, les syndicats ont cessé de siéger au conseil d'orientation de l'Ucanss et préparent un recours ferme devant le Conseil d'État.

Et chez nous…

Nos collègues de l'environnement nous avaient prévenus : en deux ans de contrat, Alan nous fait déjà les poches !

Sous prétexte d'augmentation des frais de santé et surtout de la baisse des remboursements de la Sécurité Sociale, Alan parle déjà de modifications et d'augmentation du niveau des cotisations sur les options... de 5 % à venir a minima et plus, probablement de 9 % d'ici la fin du contrat (2031)... honteux !

En effet, avec l'aval du Ministère, il a informé les organisations syndicales réunies à la Commission Paritaire sur la Protection Sociale à Bercy (CPPS) du choix d'un maintien « exceptionnel » des cotisations des options pour cette année et d'un lissage d'augmentation dès 2027 et sur plusieurs années.

La CGT a bien sûr voté contre cette proposition qui acte l'augmentation pour les années à venir !

Nos élus ont demandé lors de cette CPPS, le relèvement de la participation employeur et l'intégration de l'option 1 dans le socle santé, prélevé sur le traitement des agents. Ils ont également demandé une fongibilité des réserves entre le socle et les options ce qui permettrait de renforcer le régime. Ce que Bercy refuse encore une fois ! Étonnant !

Nous continuerons de dénoncer le choix de la start-up Alan et espérons convaincre les autres organisations syndicales de dénoncer majoritairement cet accord afin d'en négocier un nouveau, plus favorable aux agents.

Face à une politique qui fait payer les malades pour épargner le capital, nous rappelons ce qui fonde notre système de protection sociale depuis 1945 : la meilleure des sécurités, c'est la solidarité (ouch le gros mot !)

▶ Fusion DGFiP-URSSAF : La CGT vent debout contre le projet du Rassemblement National

Depuis 2021, la Déclaration sociale et fiscale unique (DSFU), ou « DUR », a simplifié les démarches en instaurant une déclaration commune pour les impôts et l'URSSAF. Si l'idée d'une fusion totale de ces deux administrations avait germé dès 2018 sous Édouard Philippe, elle fut finalement écartée par le rapport Gardette face à la complexité des procédures. Déjà à l'époque, nous alertions sur les risques pesant sur l'autonomie de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, ce spectre refait surface. Dans son contre-budget 2027 présenté le 6 octobre 2026, le Rassemblement National remet sur la table la fusion organique de la DGFiP et de l'URSSAF. Noyée au milieu de propositions économiques largement critiquées pour leur manque de rigueur et leur ciblage habituel (étrangers, Union européenne, fonction publique), cette mesure est censée, selon les calculs du parti d'extrême droite, générer 1,72 milliard d'euros d'économies d'ici 2030.

Pour nous, ce projet est une ligne rouge. Nous dénonçons une mesure qui signerait non seulement la fin de l'autonomie de la Sécurité sociale, mais qui entraînerait également une nouvelle vague de suppressions de postes dans une DGFiP déjà exsangue. À cela s'ajouteraient des impasses financières, informatiques et logistiques — des obstacles majeurs qui ont d'ailleurs déjà fait reculer le gouvernement d'Emmanuel Macron à deux reprises.

Au-delà de ces obstacles techniques, cette fusion cache un enjeu statutaire majeur. Les agents de l'URSSAF sont en effet des salariés sous contrat de droit privé, tandis que nous bénéficions du statut de fonctionnaire d'État. Il est évident qu'une telle absorption s'apparenterait à une attaque frontale contre notre statut. Il y a un risque évident de voir les agents des Finances Publiques basculer de force vers le droit privé. Cela ouvrirait la voie à une précarisation de l'emploi, à la perte de l'indépendance inhérente à la fonction publique, et à un nivellement par le bas de nos droits et de nos conditions de travail, déjà bien attaqués par les gouvernements successifs depuis 30 ans.

Face à cette volonté de « liquider les fonctionnaires » et le peu de services publics que les précédents gouvernements ont épargnés pour servir les intérêts du capital, il est plus que nécessaire de poursuivre activement le combat contre l'extrême droite pour défendre un service public de proximité, de pleine compétence, et doté de moyens humains à la hauteur des besoins des citoyens.

Loi contre les violences sexistes et sexuelles : une première victoire à concrétiser le 25 novembre

L'adoption par l'Assemblée Nationale, le 13 octobre dernier, de la proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) marque une étape décisive. Fruit de la pression d'une coalition réunissant plus de 300 organisations, dont la CGT, ce texte prouve que la mobilisation associative et syndicale peut se transformer en véritable bouclier législatif. L'enjeu est désormais double : passer le cap du Sénat et garantir les moyens de son application.



Une ombre majeure plane cependant sur cette victoire d'étape : le rejet des mesures de protection destinées aux femmes étrangères. Lors des débats parlementaires, les votes conjoints des députés centristes, des Républicains (LR) et du Rassemblement National (RN) ont fait barrage à l'interdiction de délivrer une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) pour les femmes migrantes victimes

de violences. Cette exclusion prive les victimes sans-papiers d'une protection vitale, les laissant sous la menace constante d'une expulsion et les condamnant trop souvent au silence face à leurs agresseurs.

Pas de nouveaux droits sans moyens financiers.

Si la loi prévoit des mesures inédites pour la prévention et l'accompagnement des victimes, elle risque de rester lettre morte sans un financement à la hauteur. Le budget 2027, actuellement en débat, s'annonce comme le véritable juge de paix. Renforcer la justice, la santé, la médecine du travail et soutenir les associations de terrain nécessite des investissements massifs et immédiats.

Malgré tout, l'une des avancées majeures de ce texte concerne la sphère professionnelle, un terrain où les violences



sont encore largement invisibilisées. Sous l'impulsion de la CGT et des syndicats, de nouvelles obligations s'imposent aux employeurs :

- L'intégration obligatoire du risque de VSS dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- L'obligation d'ouvrir des négociations dédiées dans les branches et les entreprises.
- Le devoir de mener des enquêtes internes et l'octroi d'autorisations d'absence pour protéger les victimes.

Ces victoires doivent maintenant devenir des droits effectifs pour toutes les travailleuses, sans distinction de nationalité ou de statut. Sur le terrain, les revendications se poursuivent pour exiger des aménagements du temps de travail, des droits à la mobilité géographique, la prise en charge des frais par l'employeur, ainsi que du temps et des moyens réels pour les référents harcèlement.

Nous le rappelons, à la DNEF, nous avons mis en place une cellule pour lutter contre les VSS. Si vous en êtes témoin ou victime, n'hésitez pas à contacter Martine Lopez (BNI7) ou Fabrice Bacciotti (BIR4).

Pour exiger une loi intégrale ambitieuse, financée, et protectrice pour toutes sans exception, la coalition appelle à faire du 25 novembre - journée internationale pour l'élimination des violences à l'encontre des femmes - une journée d'action massive dans la rue, les administrations et les entreprises.

Voici ce qui est organisé en France, notamment à l'appel du collectif Grève féministe, de la CGT, d'Attac, et de plus de 300 autres organisations, syndicats et partis politiques :

1. **Mercredi 25 novembre 2026 :** La journée officielle sera marquée par un appel à la grève féministe. L'objectif est de se mobiliser sur les lieux de travail, dans les administrations et les services publics pour visibiliser l'impact des violences (notamment économiques et professionnelles) et exiger des mesures concrètes des employeurs (comme l'application réelle du DUERP).
2. **Samedi 28 novembre 2026 :** De grandes manifestations de rue (marches nationales) auront lieu partout en France le week-end suivant pour permettre une mobilisation massive de la population.

Direction brutale à l'ENFIP de Noisiel

Dans le cadre d'une question soumise à l'Assemblée Nationale publiée le 2 juin 2026, il a été fait remonté une gestion de personnel brutale à l'ENFIP de Noisiel, qu'elle soit vis-à-vis des stagiaires ou des enseignants.



Il y est fait état en effet d'une gestion des stagiaires que l'on pourrait qualifier d'autoritaire, tant sur la partie apprentissage que sur la partie RH.

Du côté apprentissage, on peut noter le caractère arbitraire d'une notation basée en partie sur une unité de compétence perçue comme une note de comportement. Ce critère d'évaluation empêche les stagiaires d'émettre toute contestation ou critique, sous peine de voir cette unité d'évaluation du comportement non validée. Une bien belle application de la liberté d'expression digne des plus grandes démocraties.

Du côté RH, outre le côté infantilisant perçu dans l'établissement, issu notamment d'un règlement intérieur digne d'un collège, ne mettant pas les agents stagiaires dans des conditions d'apprentissage optimales, il est recensé d'autres problèmes dans la vie quotidienne de l'ENFIP.

En effet, la « bienveillance » de l'équipe RH de l'établissement oblige régulièrement les stagiaires devant s'absenter à violer le secret médical, devant prouver la légitimité de leur absence en produisant des justificatifs avec nom de praticien pour des rendez-vous médicaux, ainsi qu'un certificat médical à la suite de l'absence.

On peut aussi évoquer les préconisations de médecins de prévention pour lesquels il faut se battre plusieurs mois pour leur application, l'organisation de la vie de famille des agents qui est rendue par ailleurs difficile au regard du délai très tardif de délivrance des emplois du temps, et au vu de la zéro tolérance de retards dus à des dépôts d'enfants.

La totalité des retards suite à des problèmes de transport ou de circulation, plutôt monnaie courante en Île-de-France, est malgré tout automatiquement qualifiée d'injustifiée. Ces retards pour des raisons de famille ou de transports aboutissent même souvent au retrait d'un trentième de salaire.

Mais la gestion RH autoritaire ne se limite pas aux seuls stagiaires. Les enseignants subissent eux aussi de leur côté, avec une notation dégradée qui est appliquée sans discussion aux nouveaux arrivants peu importe leur expérience DGFIP et le réel déroulement des premiers mois dans l'établissement. Cette dégradation de notation est d'autant plus pénalisante pour la suite des carrières avec la récente mise en place du recrutement par poste à profil. De plus, cette pratique contrevient aux directives internes de la DGFIP sur les évaluations professionnelles de 2026.

Ainsi, ce climat tendu depuis plusieurs années rend les scolarités difficiles à vivre, d'un côté pour les stagiaires, qui en gardent ensuite majoritairement des souvenirs négatifs, et d'un autre côté pour les enseignants, mis dans des conditions peu propices pour exercer leur métier dans la sérénité et non valorisés par la suite.

La situation de l'établissement de Noisiel ayant été remontée, la DG va-t-elle essayer de résoudre le problème et prendre les mesures nécessaires pour y remédier ? l'affaire est à suivre.

Lien vers la question :
https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-15606QE.htm

Cyberattaques à la DGFiP

L'année 2026 restera dans les mémoires comme une véritable bérézina informatique pour la DGFIP.

FICOBA en début d'année, fuite sur les outils métiers en juin, pillage des données cadastrales (SPDC) cet été... Ce sont les informations personnelles, bancaires et patrimoniales de millions de contribuables qui se sont retrouvées dans la nature. Mais réduire ce désastre à de simples "incidents techniques" ou à la seule ingéniosité des hackers est une vaste fumisterie. Cette passoire numérique est le résultat direct, prévisible et dénoncé de longue date par notre syndicat, d'années de casse de notre outil de travail et de suppressions massives d'emplois.

Derrière l'usurpation d'identifiants qui a servi *a priori* de porte d'entrée aux pirates se cache une réalité inavouable : la marche forcée vers le "tout-numérique", dictée par une

logique purement comptable, s'est faite au détriment absolu de la sécurité. En externalisant à outrance nos développements informatiques vers des prestataires privés et en asséchant les effectifs de nos propres services informatiques (DiSI), la direction a sciemment affaibli nos défenses. On ne protège pas les données les plus sensibles du pays avec des effectifs à l'os et des applications déployées dans l'urgence pour justifier la fermeture de nos guichets physiques.

Pire encore : la gestion de crise calamiteuse et la culture de l'omerta instaurée par la direction générale. Attendre près de cinquante jours pour avouer publiquement la fuite de juin, et seulement parce que les pirates s'en vantaient sur le dark web, est un mépris total de la transparence. Et qui écope en première ligne ? Les agents dans les Centres des Finances Publiques. Lâchés par leur hiérarchie, sans directives claires ni moyens matériels supplémentaires, ce sont nos collègues qui doivent affronter, seuls, l'angoisse et la colère légitime des usagers au guichet ou au téléphone.

Il est grand temps de changer de cap et de sortir du déni. C'est pourquoi nous exigeons l'arrêt immédiat des suppressions de postes, la réinternalisation complète de nos missions informatiques avec des recrutements massifs de fonctionnaires sous statut, et un coup d'arrêt à cette numérisation aveugle. La sécurité des données des citoyens et les conditions de travail des agents ne doivent plus être sacrifiées sur l'autel des économies budgétaires.



Attentat raciste et islamophobe de Trappes.

Le 23 octobre 2026, la haine a de nouveau frappé de manière tragique. L'attentat raciste et islamophobe perpétré à Trappes et à La Verrière a arraché la vie à Pengo Bossio Wangi, un jeune homme de 26 ans, et a fait 7 autres blessés, dont une enfant de 12 ans, grièvement blessée après avoir été touchée à huit reprises.

Il est hors de question de minimiser ou de reléguer cette horreur à la rubrique des faits divers. Il s'agit bel et bien d'une fusillade de masse aux motivations racistes et islamophobes, un acte de terrorisme qui appelle une réponse syndicale, sociale et politique implacable.

La responsabilité de ce drame ne s'arrête pas à celui qui a pressé la détente. Elle s'étend directement à ceux qui, jour après jour, sur les plateaux de télévision ou dans les colonnes de certains journaux, arment les esprits et banalisent la xénophobie. Ce climat délétère instauré par les partis d'extrême droite a même poussé l'Union départementale des Yvelines à exiger la dissolution du Rassemblement National et de Reconquête.

Nous pointons également le rôle particulièrement toxique d'une partie de la presse. Loin de procéder à une quelconque remise en question après le bain de sang de Trappes, certains médias ont poursuivi leur logorrhée raciste. Au lieu d'interroger leur propre responsabilité dans la diffusion massive de discours stigmatisants, ils s'offusquent de se voir mis en cause, illustrant un cynisme absolu où la course à l'audimat se fait sur le dos des minorités.

Parce que nous ne sommes pas les seuls à dresser ce constat, une pétition citoyenne avait été déposée sur le site de l'Assemblée nationale pour réclamer la suppression d'une chaîne d'information en continu du paysage audiovisuel français. Malgré une mobilisation historique dépassant le million de signatures, l'Assemblée Nationale a choisi, comme pour d'autres pétitions, de la classer sans suite. Lorsque l'on sait, selon une enquête publiée par Mediapart, qu'Aurore Bergé, ministre chargée de la lutte contre les discriminations, est la membre du gouvernement la plus invitée sur cette antenne — devancée au classement général par le seul Sébastien Chenu, député et vice-président du RN —, peut-on vraiment s'en étonner ?

Rang	Personnalité	Invitations
1	Sébastien Chenu (RN)	33
2	Aurore Bergé (Renaissance)	25
3	Sylvain Maillard (Renaissance)	25

© Mediapart.

Une décennie d'escalade des violences racistes

Cette tragédie n'est malheureusement pas un acte isolé dans le ciel politique français, mais le point culminant d'une décennie d'ensauvagement de la pensée réactionnaire. Sur les dix dernières années, la France a connu une recrudescence alarmante des passages à l'acte. Selon les données du ministère de l'Intérieur, les crimes et délits à caractère raciste enregistrés par la police et la gendarmerie ont doublé entre 2017 et 2024, passant de 4 800 à 9 350

faits recensés. Des assassinats insoutenables, à l'image de celui de Djamel Bendjaballah en 2024, viennent rappeler de façon sanglante que le racisme n'est pas qu'une opinion, mais un délit qui tue. Cette funeste décennie prouve que la banalisation de la parole raciste dans la sphère politico-médiatique se traduit toujours, in fine, par une violence physique dans nos rues. Et là, ce ne sont pas que des poubelles qui brûlent.

Face à ce constat glaçant, la CGT refuse la résignation. Sur nos lieux de travail comme dans nos quartiers, l'extrême droite est et restera un danger mortel qu'il faut combattre à chaque instant. En mémoire de Pengo Bossio Wangi et de toutes les victimes de la haine raciste, le mouvement syndical se tient résolument aux côtés de celles et ceux qui subissent ces violences au quotidien et appelle à opposer la solidarité et l'unité face au terrorisme raciste.

En droit français, la répression du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie s'articule autour de deux textes principaux : la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (pour les propos et écrits) et le Code pénal (pour les actes, les discriminations et la circonstance aggravante).

La qualification et la peine dépendent du caractère public (réseaux sociaux ouverts, médias, voie publique) ou non public (message privé, réunion fermée) de l'expression :

▶ Provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale (article 24, alinéa 7 de la loi du 29 juillet 1881) : punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

▶ Diffamation publique à caractère raciste (article 32, alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881) — imputation d'un fait précis portant atteinte à l'honneur en raison de l'origine, de l'ethnie, de la nation, de la race ou de la religion : punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

▶ Injure publique à caractère raciste (article 33, alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881) — expression outrageante sans imputation d'un fait précis : punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

▶ Contestation de crimes contre l'humanité (négationnisme) (article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881) : punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

▶ Propos non publics (privés) (articles R. 625-7, R. 625-8 et R. 625-8-1 du Code pénal) : la provocation, la diffamation ou l'injure raciste non publique constitue une contravention de 5e classe, punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € (3 000 € en cas de récidive).

▶ Principales affaires mises en avant par les associations antiracistes et de défense des droits humains entre 2016 et 2026 :

Federico Martín Aramburú (19 mars 2022, Paris 6e) : l'ancien rugbyman argentin est abattu par des militants d'ultradroite après s'être interposé lors d'une altercation où des insultes racistes visaient un tiers.

Mahamadou Cissé (9 décembre 2022, Charleville-Mézières) : abattu au fusil par un voisin octogénaire qui avait proféré des injures racistes avant les faits. Sa famille et des collectifs ont dénoncé la qualification initiale de « meurtre par exaspération ».

Emine Kara, Mîr Perwer et Abdulrahman Kizil (23 décembre 2022, Paris 10e) : militants et réfugiés kurdes tués par balles devant un centre culturel kurde par un homme qui reconnaît avoir voulu s'en prendre à des étrangers.

Angela Rostas (22 février 2024, Chessenaz, Haute-Savoie) : femme rom enceinte abattue devant sa caravane. Deux chasseurs sont mis en examen pour meurtre commis en raison de l'ethnie.

Djamel Bendjaballah (31 août 2024, Cappelle-la-Grande, Nord). Il a été volontairement percuté en voiture par un militant d'ultradroite (« Brigade Française Patriote ») qui le harcelait.

Aboubakar Cissé (25 avril 2025, La Grand-Combe, Gard) : poignardé à mort alors qu'il priait dans une mosquée. L'auteur a filmé la scène avec des propos islamophobes.

Hichem Miraoui (31 mai 2025, Puget-sur-Argens, Var) : Abattu par son voisin après la diffusion de vidéos appelant à « tirer sur la population maghrébine ». Premier crime d'ultradroite saisi par le Parquet national antiterroriste (PNAT) avec circonstance aggravante de racisme.

Ismaël Aali (6 janvier 2026, Loire-sur-Rhône, Rhône) : retrouvé noyé dans un étang après une soirée. Un suspect est mis en examen pour meurtre à caractère raciste après la découverte d'une vidéo d'insultes racistes précédant les faits.

Pengo Bossio Wangi (23 octobre 2026, Trappes et La Verrière, Yvelines) : tué lors d'une fusillade ciblée faisant également sept blessés. Le tireur est mis en examen par le PNAT pour assassinat terroriste commis en raison de la race, de l'ethnie ou de la religion.